

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE BOURGHELLES	PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024
--	---

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024
Membres du Conseil Municipal
En exercice : 19 Présents : 18 Pouvoirs : 03
Date de la convocation
09/12/2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Franck SARRE, Maire.

Présents :

Franck SARRE, Sophie FENOT, Alain DUTHOIT, Christelle DESCAMPS, Valérie DUBOIS, Thierry HERMAN, Damien LEZAIRE, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS, Hervé ZEIGHEM, Isabelle DELEVOYE, Céline BORDIER, Lionel TREHAUT, Marion CUVELIER, Stéphanie SERGENT

Excusés :

DUHAMEL Émilie donne pouvoir à DESCAMPS Christelle
DELPORTE Jean-Luc donne pouvoir à ZEIGHEM Hervé
GERARD Catherine donne pouvoir à FENOT Sophie

Absent : Laurent DESQUIENS

Secrétaire de séance : Michel VERHAEGHE

1. APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU :

Le compte-rendu du précédent conseil du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2024 :

M. le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2024, il peut sur autorisation du conseil municipal, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent avant le vote du budget primitif 2024.

3. ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDES « FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2024_018 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 5 février 2024 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes :

« Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture »,

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité,

Considérant que la Pévèle Carembault serait coordonnateur de ce groupement de commandes,

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De participer au groupement de commandes « Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture »,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

4. PROJET PUMPTRACK

Arrivée de Stéphanie SERGENT à 19h28

Arrivé de Philippe BONAMIS à 19h31

Arrivée de Doriane WYTS à 19h32

M. le Maire fait une présentation du projet PUMPTRACK réalisé par l'entreprise TERENVI. Il expose les coûts du projet 108 912.43 € HT soit un total de 130 694.92 € TTC.

M. ZEIGHAM pose des questions sur les matériaux utilisés quant à la réalisation du pumtrack.

Le pumtrack sera construit en enrobé pour permettre l'obtention de subvention par l'ANS et le département.

A la vue du devis réalisé par TERENVI, M. VERHAEGHE demande la création de pistes de pétanque pour ouvrir le projet à un projet multigénérationnel.

Mme BORDIER demande s'il y aura l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants. M. DUTHOIT répond que le projet pourra s'étoffer à l'avenir en fonction de l'intérêt que présentera le pumtrack.

M. le Maire annonce qu'une enquête sera menée auprès des résidents de la rue Albert 1^{er} afin d'obtenir leur avis sur la concrétisation du projet.

M. DUTHOIT présente un plan de financement qui vise à obtenir au moins 50% de subvention pour mener à bien le projet.

Le conseil municipal est appelé à voter pour valider le projet dans sa forme et autoriser le Maire à effectuer des demandes de subvention auprès de l'ANS et du département.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet dans sa forme et autorise le Maire à effectuer des demandes de subvention.

5. PARTICIPATION À L'ACHAT DES VÉLOS ÉLECTRIQUES

M. le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Pévèle Carembault renouvelle pour l'année 2024 son opération d'aide à l'acquisition d'un vélo électrique à hauteur de 200 €, et d'un kit d'électrification à hauteur de 100 €.

Dans le cadre de la politique de la commune en faveur de l'environnement, M. le Maire propose de compléter l'aide de la CCPC par une participation communale de 100 € pour l'achat d'un vélo électrique et de 50 € pour l'achat d'un kit d'électrification.

Pour verser cette aide, les demandeurs devront apporter le justificatif de l'aide accordée par la CCPC ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

M. le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de reconduire l'action tant que la CCPC mène ce projet d'aide à la mobilité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation financière à hauteur de 100 € pour l'achat d'un vélo électrique et de 50 € pour l'achat d'un kit électrique dans les limites de l'enveloppe budgétaire communale 2024 de 1500 €.

6. MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Arrivé de Thierry HERMAN à 20h00

M. le Maire informe le conseil municipal que nous avons deux départs au sein de notre équipe communale.

Un départ au niveau du secrétariat (catégorie C) et un départ au niveau de l'équipe technique (catégorie C).

Les recrutements sont en cours.

La mairie de Bourghelles cherche également à recruter un saisonnier pour aider le personnel technique entre avril et septembre.

7. ARRÊTÉ SUR LE BRUIT

M. le maire présente une ébauche d'arrêté sur le bruit pour préserver la tranquillité publique au niveau du village. Certains articles présentés doivent être modifiés dans leur forme et d'autres ajoutés pour permettre aux agriculteurs de maintenir leur activité. L'arrêté sera voté lors du prochain conseil municipal en date du 10 avril 2024.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Michel VERHAEGHE

Franck SARRE

